

CHALEURS

NOUVELLES

SUIVEZ
CHALEURS
NOUVELLES
Facebook

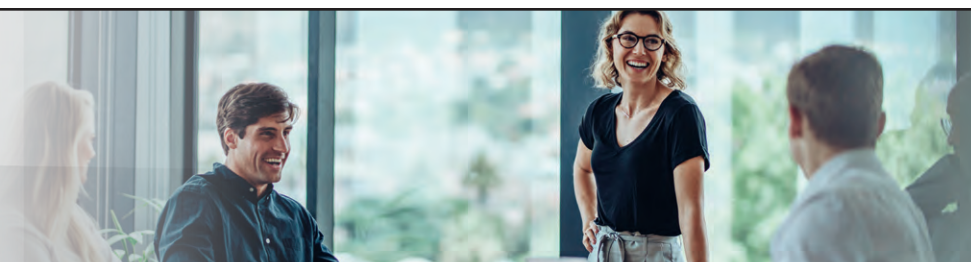
Le mercredi 21 juin 2023 | Volume 05 N° 38 · MÉDIALO



NOUVELLE SUCCURSALE SCOTIA À NEW RICHMOND 5



JOINS-TOI À NOUS!
MÉDIALO



La Cour supérieure invalide la redevance touristique

PERCÉ – La Ville de Percé a outrepassé ses pouvoirs et ne peut pas faire prélever sa redevance touristique par les commerçants sans une entente préalable avec eux, tranche la Cour supérieure dans une décision rendue vendredi et partagée publiquement lundi.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

La juge Isabelle Germain a muri son jugement depuis les audiences faites les 17 et 18 janvier derniers au palais de justice de Percé et conclut que les deux règlements entourant la redevance municipale sont illégaux. « Le législateur provincial n'a pas délégué aux municipalités le pouvoir de réglementer la perception d'une telle redevance sans entente préalable. [Les règlements] sont nuls en ce qu'ils ne respectent pas les pouvoirs habilitants prescrits par la Loi sur les cités et villes relatifs aux redevances municipales », étaye-t-elle dans sa décision de 20 pages.

Le premier projet de règlement avait été déposé le 7 septembre 2021 pour finalement être adopté dans sa mouture initiale le 28 septembre de la même année. Une rencontre d'information a été tenue entre les deux le 17 septembre. Plusieurs commerçants ont décrié sur la place publique et lors des conseils municipaux subséquents le manque de communication entre eux et la Ville de Percé, laissant quelques fois place à des réunions houleuses.

« Ça aurait pu être évité avec de la communication et de l'écoute. On souhaite un peu de quiétude et que la Ville trouve une autre alternative qui ne soit pas de l'obstination dans le même dossier », explique Jonathan Massé, co-porte-parole du Comité citoyens-commerçants de Percé, l'un des demandeurs dans le dossier et représentant une quarantaine de personnes et de commerces. Le regroupement dit avoir englouti des dizaines de milliers de dollars dans cette affaire et que la municipalité a probablement des factures similaires.

La Cour supérieure ajoute qu'en aucun temps il n'est prévu qu'une ville ou une municipalité puisse mandater un tiers, en l'occurrence les commerçants, sans entente avec eux, afin qu'ils perçoivent la redevance. « C'est le deuxième point de l'avis juridique envoyé par notre cabinet d'avocats l'an dernier, qu'on ne pouvait pas être mandatés de force, précise Jonathan Massé. Au tout départ, on a envoyé des documents à la Ville



Les audiences ont été faites les 17 et 18 janvier derniers au palais de justice de Percé.

Crédit photo : Jean-Philippe Thibault

qui disent exactement la même chose que le jugement, mais qui ont été ignorés. C'est une obstination de leur part pour des données qu'ils avaient déjà.»

Depuis 16 juin 2017, une loi reconnaissant les municipalités comme des gouvernements de proximité accorde aux municipalités un pouvoir général de taxation et un pouvoir d'exiger des redevances réglementaires, sur lequel la Ville de Percé s'appuyait.

Incidentement, depuis le 1^{er} mai 2022, les commerçants devaient prélever 1 \$ sur chaque transaction de 20 \$ et plus (les citoyens de Percé et certains commerces en étaient exclus) pour ensuite verser le montant à la Ville.

Cette dernière avait créé cette initiative afin d'entretenir les infrastructures touristiques municipales, dont les coûts annuels sont estimés à 700 000 \$ sur un budget en 2022 chiffré à 7,7 millions de dollars. La redevance touristique avait permis de récolter l'an dernier 155 000 \$, montant réduit à 133 000 \$ en incluant les sommes redistribuées aux commerçants pour leurs frais de gestion.

La Ville de Percé a indiqué à Radio-Canada avoir pris acte du jugement, qu'elle analysait la décision et qu'un avis serait émis dans les prochaines. La mairesse de Percé, Cathy Poirier, n'avait pas donné suite à notre demande d'entrevue au moment d'écrire ces lignes.

CHALEURS

NOUVELLES

1 888 767-7156
www.chaleurnouvelles.com
publicite@medialo.ca

Directrice de l'information : Véronique Talbot
Chef de contenu : Dominique Fortier
Journaliste : Jean-Philippe Thibault
Directrice des ventes régionales : Nadia Normand
Adjoints aux ventes : Mélanie Daraïche
Directrice ventes nationales : Audrey Darcy
Directeur de production : Cédric Juguet
Chef d'équipe numérique : Violaine Bélanger

Publié par Médialo Inc.
Président : Frédéric Couture
Vice-Présidente : Véronique Gauthier

MÉDIALO

RS RÉSEAU SÉLECT
MÉDIAS PUBLICITAIRES

Nous reconnaissons
l'appui financier du
gouvernement du Canada

Canada Québec

Moins de signalements traités et retenus à la DPJ

GASPÉ – L'heure était au bilan pour la DPJ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui a présenté cet avant-midi le compte-rendu de sa dernière année.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Après avoir traité 2068 signalements l'année précédente, l'organisation en a cette fois reçu 1972. « C'est une petite diminution de près de 5% sur l'an dernier [...] C'est une bonne et une mauvaise nouvelle parce que les gens ont confiance aux DPJ et signalent lorsqu'ils sont inquiets avec une population qui se permet de nous appeler, mais la maltraitance est encore présente », explique d'emblée la directrice de la protection de la jeunesse, Michelle Frenette. Les signalements retenus – qui nécessitent le déplacement d'un intervenant dans la famille – sont eux aussi légèrement en baisse, passant de 692 à 679 en un an.

Plus du tiers des interventions (35,1%) concernent des enfants de 0 à 5 ans, mais ce sont les 6 à 12 ans qui sont les plus touchés (43,3%). Encore une fois, les problématiques de négligence (172) et de mauvais traitements psychologiques (171) ont davantage retenu l'attention. « Dans notre région, comparativement au restant du Québec, les mauvais traitements psychologiques prennent une grande place dans le nombre de signalements », analyse Michelle Frenette. Les mauvais traitements psychologiques englobent les conflits graves de séparation, les conflits de couple ainsi que la violence familiale et conjugale.

Les abus sexuels (31) et les risques sérieux d'abus sexuels (24) arrivent de leur côté au sixième et septième rang des problématiques rencontrées.

Plus d'un signalement traité sur deux provient par ailleurs soit d'employés de différents organismes (35%) employés par la DPJ, soit du milieu scolaire (23,9%). Enfin, le nombre d'enfants pris en charge par la DPJ (761) est en hausse de 9% comparativement à l'an dernier alors que le nombre d'adolescents ayant reçu des services de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) est de 118, des chiffres similaires à l'an dernier.



Après avoir traité 2068 signalements l'année précédente, l'organisation en a cette fois reçu 1972.

Crédit photo : Depositphotos.com

« La maltraitance est encore présente. »

- Michelle Frenette, directrice de la protection de la jeunesse

« C'est le service où on tente de déjudiciariser un jeune, de lui offrir des services pour mieux le réadapter de certains comportements problématiques, de le réinsérer socialement tout en s'occupant de la victime. Près de 100% de nos jeunes accomplissent leurs mesures de sanction extrajudiciaire, ce qui est excellent et qui veut dire qu'on a une belle collaboration de nos jeunes », précise la directrice de la protection de la jeunesse.

Au-delà des chiffres

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ ont présenté cinq histoires d'adolescent, dont celle de Maxime qui a commis ses premiers délits en novembre 2020. Il s'agissait d'un incendie criminel et d'un vol, le tout perpétré à l'encontre de sa famille. Étant donné la gravité des délits, Maxime est détenu immédiatement, jusqu'au moment où le tribunal statue sur sa culpabilité et jusqu'au prononcé de la sentence. Il a reconnu sa culpabilité et en mars 2021, il reçoit une peine de mise sous garde et surveillance de 18 mois, suivie d'une probation de six mois.

« Je suis fils unique. J'ai été adopté en Europe de l'Est à l'âge de trois ans et demi. Ma famille vit à la campagne et est propriétaire d'une ferme, explique Maxime. Je n'ai jamais aimé la vie à la campagne et je suis allergique aux animaux. La relation avec mes parents, particulièrement avec ma mère, est de plus en plus conflictuelle depuis mon entrée au secondaire. Elle tente de m'encadrer et de m'imposer des limites strictes, particulièrement face à mon temps d'écran (cellulaire). Le soir de l'événement, ma mère m'avait encore une fois confisqué mon cellulaire. J'ai voulu passer un message à mes parents, me sentant victime de leur contrôle. »

Son intervenante explique que Maxime arrive difficilement à nommer ses propres émotions; il lui est donc encore plus difficile de décoder les émotions chez autrui. Lors de son passage à l'Apprenti, l'unité où il a vécu pendant près de deux ans, Maxime est devenu bilingue (il était unilingue anglophone) et a obtenu son diplôme d'études secondaires.

À sa sortie de l'Apprenti, en septembre 2022, Maxime a laissé une lettre de 25 pages de remerciements au personnel de l'unité, pour leur soutien et leur accompagnement durant sa mise sous garde. Il y mentionne la capacité des éducateurs et des agents d'intervention de le faire rire, même dans la période la plus difficile de sa vie. Maxime n'a commis aucun autre délit depuis sa sortie.



BESOIN D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE?

PUBLICITE@MEDIALO.CA

L'Océanic de retour pour deux matchs hors-concours

CHANDLER – Le succès rencontré l'an dernier lors de la visite de l'Océanic à Chandler a été remarqué. L'organisation rimousoise récidivera avec deux autres parties hors-concours les 8 et 9 septembre à 19 h.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

L'adversaire sera cependant différent puisque ce seront les Voltigeurs de Drummondville qui seront en ville. L'Océanic avait affronté l'an dernier l'Armada de Blainville-Boisbriand devant une foule totale pour les deux soirées de 4000 personnes, un accueil jugé « phénoménal » par l'entraîneur de l'époque, Serge Beausoleil.

Les activités entourant l'événement ne sont pas encore définies, mais devraient être bonifiées. L'an dernier, des fêtes d'avant-match (tailgate party), une période de signatures d'autographes et des conférences avec des joueurs actuels et passés avaient notamment été organisées.

Martin Duguay et Stéphane Hamilton de la boîte Jolifish sont encore une fois derrière cette initiative. Les deux hommes d'affaires maintiennent d'ailleurs le cap pour la venue permanente d'une équipe de la LHJMQ, idée qui s'était faufilée dans l'actualité sportive aux quatre coins

de la province suite aux deux parties de l'an dernier. Cet autre rendez-vous servira certainement d'étalonnage aux yeux des dirigeants de la ligue.

Rappelons que la Ville de Chandler avait commandé une étude l'an dernier afin d'analyser la possibilité d'augmenter le nombre de sièges à l'aréna du Centre sportif Clément-Tremblay, condition *sine qua non* de la LHJMQ elle-même pour l'implantation d'une équipe. Les tests ont été concluants et la structure de l'aréna pourrait accueillir jusqu'à 4400 personnes, alors que la ligue demande en demande 5000.

ANNONCES | CLASSÉES

1 866 637-5236

ANNONCESCLASSEES@HEBDOS.COM

424 Astrologie, occultisme

Ana Médium, spécialiste des questions amoureuses depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ex et des centaines de couples sauvés durablement, réponses précises et datées. Tél. : 450-309-0125



**BESOIN D'UNE
CAMPAGNE
PUBLICITAIRE?**

PUBLICITE@MEDIALO.CA



L'organisation rimousoise récidivera avec deux autres parties hors-concours les 8 et 9 septembre à 19 h.

Crédit photo : Gracieuseté Ifren Redjani - FolioPhoto

AVIS PUBLIC

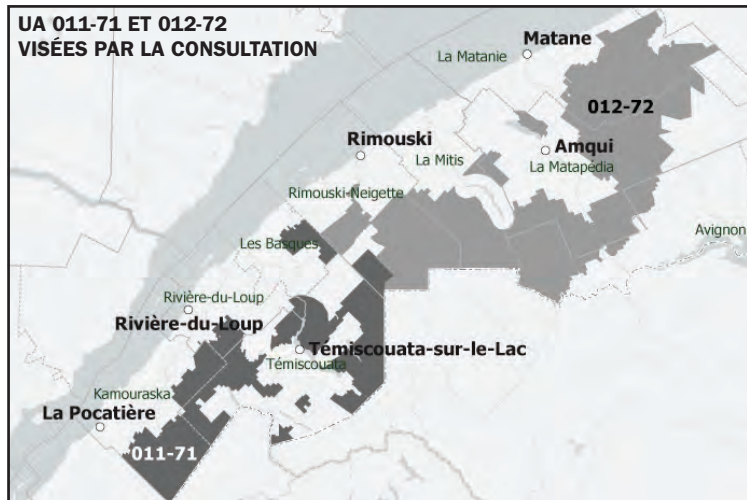
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

VOTRE OPINION COMPTE!

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DU BAS-SAINT-LAURENT

Du 21 juin au 15 juillet 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 du territoire public du Bas-Saint-Laurent.

Ces plans présentent des secteurs, dans les unités d'aménagement (UA) 011-71 et 012-72, où pourraient être réalisées des interventions potentielles telles que la récolte de bois, le reboisement, le dégagement, des éclaircies, la préparation de terrain, la construction ou l'amélioration de chemins multiusages.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires:
Quebec.ca/consultations-foret-bas-saint-laurent

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Les spécialistes du Ministère sont disponibles pour vous renseigner sur la consultation, répondre à vos questions et vous aider à émettre vos commentaires, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bureau de Rimouski	Bureau de Rivière-du-Loup
92, 2 ^e Rue Ouest, bureau 207	186, rue Fraser
Rimouski (Québec) G5L 8B3	Rivière-du-Loup (Québec)
418 727-3710, poste 0	G5R 1C8
	418-862-8213, poste 0

bas-saint-laurent.foret@mffp.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Banque Scotia

Une nouvelle succursale de la Banque Scotia

NEW RICHMOND – La Banque Scotia augmente sa présence en Gaspésie en procédant à l'ouverture d'une nouvelle succursale à New Richmond.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

La Banque a célébré l'événement le 13 juin dernier en invitant des employés, des clients, des membres de la communauté et des élus municipaux afin de prendre part aux célébrations.

La succursale, située au 191 boul. Perron Ouest, unité B, offre des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises. Elle compte sept employés et son ouverture a permis la création de six nouveaux emplois.

« Notre équipe est composée de personnes passionnées qui accompagnent les clients afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs financiers et réaliser les projets qui leur tiennent à cœur », explique Kenza Bennouna, directrice de la succursale. « Nous sommes impatients de tisser des liens avec la communauté locale dans le but d'avoir un impact positif dans leurs finances et de croître notre présence dans la région. »

Dons de 500 \$

Pour souligner son arrivée dans la Ville de New Richmond, la Banque Scotia souhaitait faire un don à deux organismes ayant un impact important dans la communauté. Le premier choix de l'institution financière s'est arrêté sur l'organisme Action Travail Chaleurs qui a pour mission d'organiser des activités susceptibles de créer de l'emploi ou de favoriser l'intégration au travail. Le deuxième organisme est la Maison des jeunes de New Richmond qui est un lieu de rencontre animé où les jeunes âgés entre 12 à 17 ans peuvent se ressourcer auprès d'adultes significatifs afin de devenir des citoyens critiques, actifs et responsables.

Avec ces dons, la Banque Scotia souhaite soutenir des programmes qui ont comme objectif de favoriser l'employabilité de ces personnes et ainsi apporter sa contribution à la communauté. « Ces engagements cadrent très bien avec notre plateforme de responsabilité sociale ScotialNSPIRE et il s'agit d'une belle façon d'investir dans les communautés où nous exerçons nos activités », conclut Kenza Bennouna.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Loi sur les eaux navigables canadiennes : Aménagement de récifs artificiels multi-espèces

Pêches et Océans Canada donne avis par la présente qu'une demande a été faite au ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux – a déposé auprès du ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous numéro de registre 6995, ou sous le numéro de dossier du PPN 2023-308352, une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans :

- Aménagement de récifs artificiels multi-espèces situés à environ 48°8'7.60" N - 65°54'2.01" O, dans la Baie des Chaleurs, dans le secteur de New Richmond, dans le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure, région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, province de Québec.

Les commentaires concernant l'effet de ces ouvrages sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (recherche par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à Internet, en envoyant vos commentaires directement à :

Transports Canada, Programme de protection de la navigation
1550, avenue d'Estimauville, Québec (QC) G1J 0C8

Transports Canada (TC) ne rendra pas vos commentaires publics sur un projet dans le registre en ligne. Toutefois, l'information relative à un ouvrage est considérée non-classifiée, relevant du domaine public, et pourrait être accessible sur demande légale. Les informations et les enregistrements fournis ne doivent donc pas contenir de données confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, à votre avis, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les transmettre.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à New Richmond, Québec en ce 21^e jour de juin 2023.

Canadian Navigable Waters Act: Development of multi-species artificial reefs

Fisheries and Oceans Canada hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, pursuant to the *Canadian Navigable Waters Act*, for approval of the works described herein, its site and plans.

Pursuant to paragraph 7(2) of the said Act, Fisheries and Oceans Canada – Small Craft Harbours – has deposited with the Minister of Transport on the on-line Common Project Search Registry (<https://common-project-search.canada.ca/>) and under registry number 6995, or under the NPP File Number 2023-308352, a description of the following works, its site and plans:

- Development of multi-species artificial reefs located at approximately 48°8'7.60" N - 65°54'2.01" W, in Chaleur Bay, in the New Richmond sector, in the unorganized territory of the Bonaventure RCM, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine region, Province of Quebec

Comments regarding the impact of these works on marine navigation can be sent through the Common Project Search site mentioned above under the Comment section (search by the above referenced number) or if you do not have access to the Internet, by sending your comments directly to:

Transport Canada, Navigation Protection Program
1550 d'Estimauville Avenue, Québec, QC G1J 0C8

Transport Canada (TC) will not make your comments on a project in the online registry available to the public. However, any information related to a work is considered as unclassified, in public domain, and may be accessible upon legal request. As such, the information and records provided should not contain confidential or sensitive data. If you want to provide confidential or sensitive information that you think should not be made public, please contact TC before submitting it.

However, comments will be considered only if they are in writing (electronic means preferable) and are received not later than 30 days after the publication of this notice. Although all comments related to the above will be considered, no individual responses will be sent.

Posted at New Richmond, Quebec, this 21th day of June, 2023.

Canada

Accélérez la transformation numérique de votre région

Activez vos équipes de développement économique
avec une nouvelle boîte à outils pour
la transformation numérique des PME.



Inscrivez-vous sur

plus-numerique.ca

En partenariat avec

RioTinto

 **Desjardins**

Québec 

**PLUS
NUMÉRIQUE**

PAR **CO** lab